

AVIS N° 209 - 2017 / BRVM / DG

Fractionnement d'actions

CIE

Valeur théorique

La Bourse Régionale des Valeurs Mobilières - BRVM - porte à la connaissance du public et des intervenants du marché que dans le cadre de l'opération de fractionnement des actions de la Compagnie Ivoirienne d'Electricité (CIE), à raison de vingt (20) actions nouvelles pour une (1) action ancienne, la valeur théorique de l'action fractionnée, à la clôture de la séance de bourse du mercredi 18 octobre 2017, est de **2 900 FCFA**.

La prochaine cotation du titre CIE (symbole: CIEC) s'effectuera selon les modalités ci-après :

- cours de référence : 2 900 FCFA ;
- écarts maximaux du cours : [2 685 FCFA ; 3 115 FCFA].

Par conséquent, tous les ordres de bourse sur l'action CIE, en attente dans le système de cotation à la publication du présent avis, seront annulés. Chaque SGI a la responsabilité de transmettre de nouveaux ordres de bourse après avoir informé ses clients de cet événement.

Pour toute information complémentaire concernant cet avis, veuillez contacter la BRVM à son siège ou les Antennes Nationales de Bourse établies dans chaque pays de l'UEMOA.

Fait à Abidjan, le 18 octobre 2017

Pour le Directeur Général,
Le Directeur du Département des Etudes,
de la Stratégie et du Développement du
Marché, Charge de l'Interim

Birahim DIOUF

